



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION  
MANAGEMENT DES DÉCHETS  
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

# Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle : Phase 2

RESSOURCES OFFERTES POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS  
INTÉRESSÉES AU PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE DE LA SGDN



ÉBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION  
AVEC LES COLLECTIVITÉS

FÉVRIER 2014

## I. Introduction

En mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé un processus visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante pour établir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Les principes et le cadre décisionnel guidant le choix du site ont été définis de manière collaborative dans le cadre d'un dialogue de deux ans auquel a participé un vaste échantillon de Canadiens et de peuples autochtones.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le but ultime de la GAP est de confiner et d'isoler de manière sûre le combustible irradié dans un unique dépôt géologique en profondeur (DGP) construit dans une formation rocheuse appropriée. L'objectif du processus de sélection d'un site est de déterminer, par le biais de phases de plus en plus détaillées d'évaluation technique, scientifique et socioéconomique, le lieu où seront établis le DGP et le centre d'expertise connexe.

Le processus progresse suivant une série pluriannuelle d'étapes destinées à faire en sorte que le site choisi soit sûr et sécuritaire et qu'il réponde aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis le lancement du processus, la SGDN travaille en collaboration avec des collectivités intéressées à explorer leur aptitude potentielle à répondre aux exigences du processus de sélection. En 2013, les collectivités de Creighton, en Saskatchewan, et de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber, en Ontario, ont été choisies pour faire l'objet des études plus poussées de la seconde phase de l'étape des évaluations préliminaires (Étape 3, Phase 2). Au terme des évaluations de la Phase 1 réalisées dans d'autres collectivités participantes, d'autres collectivités pourraient s'ajouter à cette liste et passer à l'évaluation de la Phase 2.

La seconde phase des travaux de l'évaluation préliminaire comprend des activités plus intensives d'apprentissage et de participation. La portée des travaux s'élargira pour inclure les Premières nations, les peuples métis et les collectivités voisines. Des travaux préliminaires sur le terrain seront entrepris, y compris des levés aéroportés et, à une date ultérieure, quelques forages en profondeur, pour évaluer plus avant la géologie et l'aptitude des sites en fonction des exigences techniques de sûreté.

Les activités d'engagement de la seconde phase d'évaluation préliminaire sont conçues pour être mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat noué entre les collectivités intéressées, les Premières nations et les peuples métis, les collectivités voisines et la SGDN, selon un processus fondé sur la confiance, l'équité et une compréhension mutuelle.

La SGDN s'est engagée à favoriser la participation active et tangible des collectivités intéressées, des collectivités autochtones et des collectivités voisines. Depuis sa création en 2002, la SGDN a cherché à élaborer ses processus et ses plans en consultation avec les collectivités intéressées et les peuples autochtones, jetant ainsi les bases d'une participation et d'un partenariat soutenus.

Dans le cadre du processus de sélection d'un site, la SGDN travaille à définir l'aptitude des sites en consultation avec la collectivité intéressée et les collectivités de la région environnante, dans une démarche d'intégration de la science classique et du savoir traditionnel autochtone. Ultiment, le projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les peuples autochtones potentiellement touchés et les collectivités voisines.

## II. Progression vers un partenariat

Les relations requises à la mise en oeuvre du Projet de la GAP se développeront nécessairement en plusieurs étapes, lesquelles s'échelonneront sur une période prolongée. La SGDN est consciente du fait que, dès le départ, il faut établir un certain niveau de confiance et de compréhension pour pouvoir apprendre les uns des autres. Plus les travaux progresseront, plus il sera important de concevoir et de planifier en commun la mise en oeuvre du projet. La planification de cette mise en oeuvre pourrait comprendre sujets de discussions comme :

- les possibilités de recrutement stratégique et d'approvisionnement stratégique;
- la planification et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de formation dans la région au cours de la période prolongée de planification et d'exploitation du projet;
- le soutien à l'incubation d'entreprises pour aider les entreprises locales à se positionner pour participer au projet;
- les investissements d'infrastructure qui pourraient être requis pour favoriser le bien-être de la collectivité au-delà des exigences directes du projet;
- les occasions d'affaires et d'accession à la propriété associées au projet.

## III. Évaluations préliminaires de la Phase 2

Les évaluations préliminaires, lesquelles sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site, ont pour but d'évaluer de façon préliminaire l'aptitude potentielle d'une collectivité intéressée et d'une région à accueillir un dépôt géologique en profondeur dans le cadre du plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié.

Les évaluations préliminaires sont mises en oeuvre suivant un processus en deux phases. Les évaluations de la Phase 1 servent à explorer l'aptitude potentielle de la collectivité intéressée à répondre aux exigences rigoureuses du projet. Les évaluations de la Phase 2 visent à approfondir cet apprentissage et cette exploration de l'aptitude potentielle de la collectivité, mais aussi à élargir le champ d'étude et de réflexion aux Premières nations et aux peuples métis de la région, ainsi qu'aux collectivités voisines. Le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation, dans le cadre d'un partenariat, de la collectivité intéressée, des peuples autochtones de la région et des collectivités voisines à sa mise en oeuvre.

## IV. Description du programme de ressources pour les collectivités intéressées

### Objet

Ce programme a pour but de donner aux collectivités participant aux évaluations préliminaires de la Phase 2 accès à des ressources pour les aider à explorer leur intérêt pour l'accueil d'un dépôt géologique en profondeur et d'un centre d'expertise, lesquels sont des éléments essentiels du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

### Qui sont les collectivités intéressées?

Les collectivités intéressées sont les collectivités qui ont exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Elles ont subi avec succès une évaluation de présélection, ont collaboré avec la SGDN à la réalisation des études d'évaluation préliminaire de la Phase 1 et, par le biais de ces évaluations, ont été jugées particulièrement susceptibles de pouvoir répondre aux exigences rigoureuses associées à ce projet.

### Description

Les études d'évaluation préliminaire de la Phase 2 englobent des études techniques et sociales plus détaillées et des activités intensives de coopération avec la collectivité et les peuples autochtones. La participation des collectivités voisines de la région immédiate sera également sollicitée.

Les ressources fournies aux collectivités intéressées sont destinées à aider ces collectivités à mieux comprendre le projet, y compris à les aider à soulever des questions, à s'informer et à chercher conseil sur la Gestion adaptative progressive et sur sa mise en oeuvre dans la région, à acquérir une expérience directe en visitant des installations nucléaires, à rencontrer des représentants des autorités canadiennes de réglementation qui surveilleront ce projet et à comprendre le contexte international dans lequel s'inscrit le projet.

Ces ressources ont aussi pour but d'aider la collectivité à réfléchir à l'aptitude du projet à favoriser son bien-être à long terme et à participer à des discussions au sein de la collectivité et avec les peuples autochtones pour acquérir une meilleure compréhension du projet et explorer les façons dont le projet pourrait être mis en oeuvre dans un esprit de partenariat. Les collectivités voisines de la région immédiate seront également invitées à participer.

Le tableau qui suit résume les ressources offertes aux collectivités intéressées. Ce programme sera périodiquement réexaminé et amélioré en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution des besoins.

## Ressources offertes aux collectivités intéressées

---

1. **Subvention relative aux dépenses administratives engagées pour travailler avec la SGDN et communiquer avec les membres de la collectivité**
- Jusqu'à 125 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
- Les études techniques et sociales détaillées nécessiteront une planification ainsi que des discussions et une collaboration soutenues entre la SGDN et la collectivité, de même qu'avec les collectivités voisines et les peuples autochtones. On prévoit qu'il sera utile de tenir régulièrement des réunions avec un comité de liaison communautaire pour planifier et faire avancer les études, ainsi que d'entretenir un lien constant de communication avec les membres de la collectivité.
- Une aide financière est disponible pour acquitter au prix coûtant les dépenses engagées pour participer aux études de faisabilité de la Phase 2, notamment les dépenses suivantes :
- Personnel de soutien dédié
  - Dépenses administratives liées au fonctionnement d'un groupe de travail communautaire, notamment pour couvrir les coûts associés à ses réunions, à son bulletin d'information, à son site Web et à ses communications
  - Formation de sensibilisation à la culture autochtone au sein de la collectivité
  - Apprentissage par le biais de conférences : frais d'inscription et de voyage (jusqu'à 10 000 \$ par période de 12 mois)
  - Initiatives visant à favoriser chez les jeunes de la collectivité l'apprentissage scientifique et l'apprentissage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié (jusqu'à 5000 \$ par période de 12 mois)
- Cela inclut également les coûts engagés par le conseil et le personnel municipaux pour assurer les communications entre le personnel et le conseil, le paiement des salaires et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel, etc., liés au processus de la SGDN et les dépenses associées aux rencontres avec les peuples autochtones de la région et des collectivités voisines ou de la région.
- Les dépenses de cette catégorie seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses admissibles doit être établie aux fins d'une vérification externe et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.
-

<p>2.</p>	<p><b>Soutien aux activités de planification stratégique</b></p> <p>Des études détaillées seront réalisées au cours des évaluations de la Phase 2 des incidences sociales, économiques et culturelles potentielles du projet. Ces études seront réalisées en étroite collaboration avec la collectivité et pourraient inclure entre autres des études de modélisation économique et de marché.</p> <p>La collectivité pourrait souhaiter améliorer ou consolider sa vision à long terme de viabilité existante, son plan intégré de viabilité et/ou son plan stratégique au cours de ce processus pour soutenir sa participation à la planification et à la mise en oeuvre de ces autres études avec la SGDN.</p> <p>La collectivité aura accès à une aide financière pour engager un expert indépendant afin d'améliorer ou de consolider un plan existant visant à soutenir leur participation au processus.</p>	<p>Jusqu'à 40 000 \$ par période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles</p>
<p>3.</p>	<p><b>Comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières</b></p> <p>La SGDN reconnaît la nécessité pour chaque collectivité d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès des spécialistes de la SGDN et des experts en la matière en organisant une série d'événements et d'ateliers éducatifs réunissant des représentants de la collectivité et ces experts et spécialistes.</p> <p>Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces événements et ateliers éducatifs.</p>	<p>Coûts couverts</p>
<p>4.</p>	<p><b>Visite d'une installation d'entreposage provisoire</b></p> <p>Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire.</p> <p>La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité.</p>	<p>Coûts couverts</p>

---

5. **Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)** Coûts couverts

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.

La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié en rencontrant des représentants de la CCSN.

La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour s'assurer que ses domaines d'intérêt et ses questions seront abordés.

---

6. **Comprendre le contexte international** Coûts couverts

La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment les matières nucléaires sont gérées à long terme. Au cours de la seconde ou troisième année des évaluations de la Phase 2 dans une collectivité, la SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation de gestion de déchets en exploitation et rencontrer la collectivité hôte, aux États-Unis ou en Europe, en compagnie de la SGDN.

---

7. **Centre d'apprentissage communautaire** Coûts couverts

Le bureau local de la SGDN sera agrandi pour loger expositions et autres outils documentaires et sera doté en personnel pour soutenir l'apprentissage de la collectivité en préparation à la planification et à la mise en oeuvre des études d'évaluation de la Phase 2 et à la communication des constats des études.

---

8. **Événements portes ouvertes et discussions au sein de la collectivité** Coûts couverts

Une série d'événements portes ouvertes sera planifiée et organisée en collaboration avec la collectivité pour solliciter la participation des membres de la collectivité à la réalisation des études et pour communiquer les constats des études à mesure qu'ils deviennent disponibles.

---